
CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

LE RECOURS AU TRAVAIL PRECAIRE

Evolution 1980 - 1983

Florence AUDIER

avec la collaboration de **Cristina GARDES**
pour le traitement informatique

FORMATION - QUALIFICATION - EMPLOI
DOCUMENTS DE TRAVAIL

LE RECOURS AU TRAVAIL PRECAIRE

Evolution 1980 - 1983

Florence AUDIER

avec la collaboration de **Cristina GARDES**
pour le traitement informatique

LE RECOURS AU TRAVAIL PRECAIRE

Evolution 1980 - 1983

Florence AUDIER

Département Emploi
et Prévisions

avec la collaboration de

Cristina GARDES

Service Informatique

Mai 1986

SOMMAIRE

INTRODUCTION

SECTION I : LE TRAVAIL PRECAIRE EN 1983 - QUELQUES COMPARAISONS AVEC 1981

I - Les utilisateurs de travail précaire au
15 avril 1983

II - L'intensité d'utilisation des travailleurs
précaires en 1983

SECTION II : ANALYSE D'UN ECHANTILLON D'ETABLISSEMENTS

I - Evolution des pratiques de recours entre 1980
et 1983

II - Emploi précaire et évolution de l'emploi

III - Etude détaillée de la population des
établissements ayant développé des contrats
précaires

CONCLUSION

INTRODUCTION

Ce document rend compte de la première phase d'une recherche engagée sur le recours au travail précaire de la part du système productif depuis 1980. Ceci fait suite à des travaux portant sur la période antérieure, travaux dont les principaux résultats ont été publiés sous la forme de deux articles parus dans Formation Emploi (n° 8 et n° 9).

Dans cette phase de travail l'accent a été mis sur l'analyse de données quantitatives construites à partir de l'annexe à l'enquête ACEMO du 15 avril 1983 d'une part, et du jumelage des enquêtes 1980 / 1983 d'autre part. Pour permettre une comparaison des périodes 1977 / 1980 et 1980 / 1983, la méthodologie est restée à peu près inchangée.(2)

L'objet de la démarche peut être rappelé brièvement ainsi : **il s'agit d'abord d'évaluer l'ampleur de la diffusion et de l'intensité des pratiques de recours au travail précaire au sein du système productif en 1983 en la référant à la situation qui prévalait lors de la précédente observation** trois années auparavant.

Dans ce cadre (Section I) on s'interroge sur le degré de généralité des évolutions qui apparaissent au niveau global ; puis on s'attache à spécifier les changements intervenus dans les comportements des établissements vis-à-vis des deux types de contrats étudiés que sont les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim (CIN), et ce tant au niveau des caractéristiques des utilisateurs (secteurs d'appartenance et tailles des unités utilisatrices) que des grandes catégories professionnelles (1).

(1) En effet, les travaux antérieurs ont permis de mettre en évidence l'importance de ces trois variables pour l'étude des recours au travail précaire.

(2) Voir présentation des enquêtes page 55.

Pour tenter d'aller au-delà de ces comparaisons très globales entre les situations observées d'une part en 1980, d'autre part en 1983, on s'attache, dans la section II à **l'analyse fine d'un échantillon d'établissements** pour lesquels on dispose d'informations individuelles relatives aux années 1980 et 1983.

Après avoir analysé les évolutions relatives à cet échantillon dans des termes similaires à ceux mis en oeuvre au niveau de l'ensemble de la population -de façon à pouvoir le situer- trois questions principales font l'objet d'un examen approfondi. Ces questions se réfèrent à la volonté d'identifier les "lieux" des principales évolutions au sein du système productif.

La première question concerne la **stabilité et la réversibilité des pratiques** de recours au travail précaire dans le contexte nouveau de 1980/1983. Ceci est testé à partir d'une "typologie des comportements" croisant les situations en 1980 et 1983 ; l'homogénéité de la démarche avec celle développée pour 1977/1980 permet de caractériser les inflexions entre les deux périodes.

La seconde question concerne le jeu entre **diffusion et intensité** des pratiques de recours aux CDD et CIN dans un contexte de régression. On cherche à mettre en évidence, à partir de la même typologie que précédemment mais en étudiant les taux de précarisation, si la tendance globale à la régression se traduit par des phénomènes d'intensification localisés et cela en fonction des éventuelles évolutions dans les comportements des établissements vis-à-vis du recours au travail précaire (étude des taux de précarisation des unités "stables", des unités qui semblent avoir changé de pratique entre les deux enquêtes...).

La troisième question concerne **l'influence de l'évolution de l'emploi sur le développement du travail précaire**. Elle est examinée à partir d'une partition de la population des établissements en fonction de l'évolution de leurs effectifs. L'hypothèse d'un rôle important de l'évolution des effectifs dans le recours au travail précaire avait permis d'avancer dans l'interprétation des évolutions entre 1977 et 1980. Elle est reprise de façon fine pour la période postérieure.

Le document se termine par une étude détaillée de la petite population des établissements qui ont développé des contrats précaires entre 1980 et 1983, étude de ses spécificités structurelles et de ses comportements vis-à-vis du travail précaire.

SECTION I ï LE TRAVAIL PRECAIRE EN 1983 - QUELQUES COMPARAISONS AVEC 1980

I - LES UTILISATEURS DE TRAVAIL PRECAIRE AU 15 AVRIL 1983

1.1 - Un nombre très minoritaire d'établissements se déclare utilisateur de main-d'œuvre sous statut précaire puisque 34.7 % des enquêtés déclarent utiliser au moins un salarié sous CDD ou sous CIN. Cette proportion est très proche de celle de 1980 (33.3 %). Notons toutefois que si la proportion des utilisateurs est très légèrement croissante, comme on vient de le voir, les effectifs employés par ceux-ci sont par contre en baisse, ne représentant plus que 61.8 % de l'ensemble des effectifs contre 66 % trois ans plus tôt. (Nous reviendrons ultérieurement sur cette question qui indique en première lecture une baisse de la taille moyenne des utilisateurs de travail précaire) .

Cette tendance à la légère croissance des utilisateurs se retrouve dans toutes les classes de taille puisque la proportion de non utilisateurs régresse faiblement dans les très petits établissements et les plus grands, plus nettement dans les établissements "moyens" comme l'indique le tableau infra. Bien sûr la très forte relation entre les pratiques de recours au travail précaire et la taille des unités, mise en évidence lors des travaux sur la période antérieure, est largement confirmée puisque les taux de recours passent de 28 % pour les unités de 10 à 50 salariés à près de 88 % pour les plus de 500 salariés.

**Répartition des établissements selon leur recours
ou non à des contrats précaires**

	Non utilisateurs		Utilisateurs		TOTAL
	1980	1983	1980	1983	1980 & 1983
Total établissement (1)	66.7	65.4	33.3	34.6	100
Effectifs (2)	34.0	38.2	66.0	61.8	100
10 à 50 salariés j^j	73.9	72.2	26.1	27.8	100
	64.5	67.5	35.5	32.5	100
50 à 200 salariés (1) ,	45.6	40.0	54.4	60.0	100
	(2) , 3? 3		6 2 > ?	63.4	100
200 à 500 salariés	24.3	21.1	75.7	78.9	100
	20.0	20.0	80.0	80.0	100
> 500 salariés	14.1	12.3	85.9	87.7	100
	10.8	12.3	89.2	87.7	100

**Répartition par taille des établissements
selon qu'ils sont ou non utilisateurs de contrats précaires**

	1980		1983	
	Non utilisateurs	Utilisateurs	Non utilisateurs	Utilisateurs
Total établissement	100.0	100.0	100.0	100.0
10 à 50 salariés	87.3	61.7	89.9	65.5
50 à 200 salariés	11.2	26.8	9.0	25.7
200 à 500 salariés	1.0	7.8	0.9	6.3
500 salariés	0.3	3.7	0.2	2.5

1.2 - Si la proportion des utilisateurs du travail précaire est en légère augmentation, **les rapports aux différents types de précarité que sont les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats d'intérim (CIN) ont fortement évolué** : le taux d'utilisateurs "conjoint" de CDD et de CIN chute assez nettement et ne représente plus qu'une toute petite fraction des établissements, en passant de 6.1 % à 4.6 % de ceux-ci. Comme précédemment, il s'agit de pratiques qui se retrouvent plutôt dans de grands établissements. La proportion d'établissements utilisateurs de CIN seuls (sans CDD) chute également, passant de 6.2 % à 4.1 % de l'ensemble des établissements. Par contre, la proportion d'établissements utilisateurs de CDD seuls (c'est-à-dire à l'exclusion de CIN) croît très fortement, confirmant ainsi la "faveur" dont bénéficie cette formule de la part des employeurs : parmi les 34.6 % des établissements qui sont utilisateurs de contrats de travail précaire, les 3/4 utilisent des CDD seuls (sans CIN) alors que la proportion n'était que de 63 % trois ans auparavant.

Les évolutions dans les comportements varient cependant fortement avec la taille des unités.

Parmi les plus petits établissements, les utilisateurs de travail précaire marquent une préférence encore plus accentuée qu'en 1980 pour les CDD (sans intérim) : 82 % des cas contre 69 % des cas en 1980, et ce au détriment du recours à l'intérim seul et surtout du recours conjoint CDD et intérim. Dans les établissements de 50 à 200 salariés, l'accroissement des utilisateurs est exclusivement imputable à la poussée des recours aux CDD seuls (sans CIN) ; les deux autres formules sont même en régression au profit des CDD seuls. Par contre, dans les unités de 200 à 500 salariés, si l'intérim seul continue à décroître, on note à côté d'une forte croissance des CDD seuls une croissance légère des recours conjoints aux CDD et CIN. Au sein des plus grandes unités, de plus de 500 salariés, la prééminence des recours conjoints se confirme et s'accroît, accompagnée d'une régression des utilisateurs des seuls CDD, tandis que les utilisateurs des seuls CIN, très minoritaires, se développent légèrement.

Au total :

- les utilisateurs de CDD seuls sont toujours en proportion importante . C'est la formule de prédilection des établissements "moyens".

- les utilisateurs de CIN seuls sont toujours en faible proportion, mais sont toutefois de plus en plus fréquents à mesure que la taille des unités augmente (ils représentent de 3 à 13 % des établissements). Cette formule est en perte de vitesse par rapport à 1980 sauf chez les plus grands.

- les utilisateurs conjoints de CDD et de CIN sont de plus en plus nombreux à mesure que la taille augmente. Ils sont en perte de vitesse chez les moins de 200 salariés, en croissance au-dessus (voir tableau page suivante).

1.3 - Au niveau sectoriel, on retrouve pour l'essentiel les mêmes tendances qu'au niveau global. Cependant, il est possible de différencier des comportements.

Ainsi, dans 18 des 33 secteurs étudiés (1), la proportion des établissements utilisateurs de travail précaire augmente ; dans deux secteurs, elle reste stable tandis qu'elle régresse dans 13 secteurs.

- Les secteurs où la fréquence d'utilisation du travail précaire régresse sont les suivants :

- o le pétrole et tous les secteurs des industries des biens intermédiaires sauf le verre, et le caoutchouc - transformation des matières plastiques,
- o tous les secteurs des industries des biens d'équipement,
- o un seul secteur des industries de biens de consommation : le cuir,
- o le **BTP** (faible régression)
- o la location - crédit bail immobilier.

(1) Secteurs dans la nomenclature NAP 40.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LEURS PRATIQUES DE RECOURS AUX CDD ET CIN

(en «L.)

TAILLE		CDD = 0 CIN = 0		CDD = 0 CIN = 0		CDD = 0 CIN = 0		CDD = 0 CIN = 0	
		1980	1983	1980	1983	1980	1983	1980	1983
TOTAL	Etablissements	66.7	65.4	6.2	4.1	20.9	25.6	6.1	4.1
	Effectifs	34.0	38.2	9.4	8.1	27.6	30.0	29.0	23.7
10 à 50 salariés	Etablissements	73.9	72.2	5.2	3.2	17.9	22.7	3.0	1.9
	Effectifs	64.5	67.6	6.4	4.2	23.3	25.6	5.8	2.6
50 à 200 salariés*	Etablissements	45.6	40.0	10.0	7.7	31.8	40.3	12.6	12.0
	Effectifs	37.7	36.1	10.2	8.3	34.9	40.7	17.5	14.3
200 à 500 salariés	Etablissements	24.3	21.1	10.8	8.5	35.9	40.6	29.0	29.8
	Effectifs	20.0	20.0	10.3	8.6	35.1	39.5	34.7	23.1
500 salariés	Etablissements	14.1	12.1	11.1	12.8	26.6	24.7	48.2	50.1
	Effectifs	10.8	12.4	10.9	12.8	21.5	17.6	56.8	57.2

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SUIVANT LEURS PRATIQUES DE RECOURS

AUX CDD ET CIN EN 1983 ET EN 1980

•- par secteurs (Sect. 38) -

en %

Secteur	CIN & CDD < 0		CDD > 0 CIN - 0		CIN > 0 CDD - 0		CDD & CIN y 0	
	1983	1980	1983	1980	1983	1980	1983	1980
02	61,1	61,8	31,1	29,3	1,6	2,4	6,3	6,5
03	63,1	68,5	28	21,2	3,0	4,0	6,0	6,3
05	41,7	33,6	10,7	12,8	24,5	29,7	23,2	28,3
07	57,8	43,5	17,6	22,4	10,1	16,2	14,6	17,9
08	43,1	34,0	17,5	17,4	24,2	19,9	14,8	28,6
09	73,8	68,5	17,8	18,1	5,3	6,5	3,1	6,4
10	57,3	59,3	27,8	20,1	7,2	8,0	7,8	12,6
11	49,1	44,3	17,0	19,3	15,6	17,8	18,3	18,7
12	43,6	44,6	24,8	22,2	9,5	9,3	22,1	23,8
13	63,6	55,9	21,7	21,4	7,4	12,9	7,4	9,7
14	61,0	53,6	23,1	19,8	7,2	13,3	8,8	13,3
15	52,9	47,0	22,6	19,5	10,5	14,5	13,9	19,0
16	52,9	46,1	22,0	21,6	11,1	12,6	13,9	19,7
17	53,5	42,8	17,2	18,6	12,3	13,4	17,0	25,1
18	64,7	66,1	28,8	25,3	3,0	4,3	3,5	4,3
19	68,2	64,1	28,0	30,0	0,8	2,6	3,0	3,3
20	69,0	71,0	26,6	22,1	2,0	3,3	2,4	3,5
21	52,8	52,9	29,0	22,6	7,2	13,3	11,0	11,1
22	65,8	69,0	24,1	17,7	5,4	8,3	4,6	5,0
23	52,4	53,0	30,3	26,0	6,4	7,6	11,0	13,2
24	76,3	74,6	16,4	13,0	4,4	* 7,5	3,0	4,8
25	67,6	73,5	28,6	20,5	1,2	3,1	2,6	2,9
26	68,6	70,2	22,5	18,1	5,3	6,3	3,6	5,3
27	58,1	60,3	40,0	35,1	0,6	0,9	1,4	3,7
28	72,3	79,7	25,3	16,7	1,2	2,1	1,2	1,5
29	74,1	76,8	23,2	17,5	1,7	3,6	1,0	2,1
30	59,9	69,8	36,6	26,4	1,4	2,4	2,2	1,5
31	69,5	69,5	23,0	19,0	3,5	6,1	4,0	5,4
33	63,6	64,8	25,10	23,0	5,3	6,4	6,0	5,8
34	54,9	60,5	38,8	32,9	1,8	2,3	4,4	4,3
35	63,3	61,8	28,7	31,2	4,0	3,8	4,0	3,1
36	45,5	53,8	44,4	30,0	3,8	3,8	6,3	12,5
37	57,6	57,9	32,0	23,9	4,5	7,8	5,9	10,4
38	56,2		38,3		1,1		2,7	
TOTAL	65,3	66,7	26,0	20,9	4,1	6,2	4,6	6,1

- Les secteurs où on note une croissance dans les fréquences de recours au travail précaire sont :

o de façon systématique les secteurs d'activité tertiaire avec des intensités plus ou moins fortes (à l'exception du secteur location - crédit bail immobilier).

o les deux secteurs des IAA, le verre, l'ensemble des industries des biens de consommation sauf le cuir (il s'agit généralement de croissances légères mais réelles).

Ainsi s'esquissent des tendances différenciées suivant les types d'industries ou de services.

Au-delà de ces différenciations, les tendances relatives aux différentes **modalités** de recours sont beaucoup plus "homogènes". Ainsi,

- les taux d'utilisateurs conjoints de CDD et CIN **régressent dans tous les secteurs** sauf quatre secteurs tertiaires (Hôtels - Cafés - Restaurants , services marchands rendus aux entreprises, aux particuliers, et location crédit bail immobilier), secteurs dans lesquels les taux d'utilisateurs de cette formule sont plutôt faibles et où la croissance est plutôt faible également. Certains secteurs marquent même une désaffection très nette pour cette formule et présentent des fréquences de recours en forte chute (certains secteurs des industries des biens intermédiaires et des industries des biens d'équipement, banques et assurances).

- les taux d'utilisateurs des CIN seuls (à l'exclusion des CDD) qui étaient déjà souvent faibles en 1980 sont en **chute dans tous les secteurs** sauf dans l'industrie des non ferreux où cette formule se développe nettement au détriment des recours conjoints, et, secondairement, dans la parachimie - pharmacie, le crédit bail immobilier et les assurances (fréquence stable ou en très légère hausse).

- la fréquence d'utilisation des CDD seuls (sans CIN) est par contre **en croissance dans la plupart des secteurs industriels et dans la totalité des secteurs tertiaires**. Ces hausses de fréquence, qui sont parfois très importantes, résultent pour partie du phénomène majeur qui semble bien être l'abandon des CIN de la part d'anciens utilisateurs conjoints de CIN et CDD.

II - L'INTENSITE D'UTILISATION DES TRAVAILLEURS PRECAIRES EN 1983

2.1 - Globalement, les taux d'utilisation de travailleurs précaires s'élevaient en 1983 à 3.1 % contre 4.6 % en 1980 et 2.5 % en 1977. On enregistre donc une diminution considérable, entre 1980 et 1983, malgré l'absence de fléchissement du nombre d'utilisateurs. Cette diminution s'inscrit après une très forte montée de 1977 à 1980. La situation de 1983 apparaît donc globalement comme intermédiaire entre la situation de 1977 et celle de 1980 ; on note cependant des changements de "structure" puisque le taux d'intérimaire est en 1983 inférieur à celui de 1977, tandis que, au contraire, celui des CDD demeure largement supérieur au taux correspondant de 1977 : en 1977, les CDD représentaient 56 % du travail précaire, ils atteignent 65 % en 1980 et même 72 % en 1983, confirmant à nouveau la faveur que cette formule recueille auprès des employeurs.

Les proportions de travailleurs précaires sont en recul, mais avec des intensités variables, dans toutes les catégories professionnelles. Elles sont en recul non seulement pour les CIN mais aussi pour les CDD, malgré l'extension que connaît cette pratique, signifiant ainsi l'existence d'une forte diminution d'intensité dans les recours.

La diminution des taux de main-d'oeuvre sous contrat précaire concerne **toutes les classes de taille d'établissements et la presque totalité des secteurs d'activité** qu'il s'agisse des CDD comme des CIN. Il s'agit donc véritablement **d'une tendance forte**.

**Les taux de recours au travail précaire
en 1980 et 1983**

(en X)

	1980	1983
Taux CDD		
• - ONQ	5.3	4.5
, - OQ	2.0	1.2
- Ouvriers	3.4	2.3
- Employés	4.0	3.3
- Autres	1.0	0.5
Taux CDD Total	3.0	2.2
Taux INT.		
- ONQ	3.2	2.0
- OQ	1.6	0.7
- Ouvriers	2.3	1.2
- Employés	1.4	0.9
! - Autres	0.4	0.1
Taux INT. Total	1.6	0.9
i Taux TOTAL	4.6	3.1

Néanmoins ces diminutions sont d'ampleur et de portée différentes et les catégories professionnelles en bénéficient inégalement. Ainsi les ONQ et les employés sont, par exemple, deux fois moins concernés par ces reculs que les OQ, ce qui accentue la position relative très défavorable de ces catégories, particulièrement des ONQ. De plus, l'écart "se creuse" entre CDD et CIN au détriment des seconds dont la part parmi les emplois précaires passe de 38 % à 31 % pour les ONQ, de 44 % à 37 % pour les OQ (soit des taux moyens, pour les ouvriers, qui passent de 40 % à 34 %), de 26 % à 21 % pour les employés.

Ces écarts entre intensités de recours aux CIN et CDD sont plus prononcés dans les petites unités et s'estompent à mesure que la taille augmente comme le montre le tableau ci-après.

TAUX DE CDD ET DE CIN PAR CLASSES DE TAILLE

ET CATEGORIES EN 1983

(1980 entre parenthèses)

en %

Tailles	CDD						CIN					
	ONQ	OQ	O	E	A	TOTAL	ONQ	OQ	O	E	A	TOTAL
10 à 50 salariés	4,9	1,3	2,3	2,9	0,6	2,2 (3,0)	1,2	0,4	0,6	0,4	0,1	0,5 (1,2)
50 à 200 salar.	5,5	1,4	2,8	3,8	0,6	2,7 (3,7)	1,8	0,8	1,1	0,9	1,3	0,9 (1,6)
200 à 500 salar.	4,7	1,3	2,6	3,8	0,7	2,5 (3,6)	2,4	0,9	1,5	1,3	0,2	1,2 (1,9)
500 salar.	3,0	0,6	1,6	3,2	0,4	1,6 (2,2)	2,9	0,8	1,6	1,8	0,1	1,2 (1,8)
ENSEMBLE	4,5	1,2	2,4	3,3	0,5	2,2 (3,0)	2,0	0,7	1,2	0,9	0,1	0,9 (1,6)

ONQ : Ouvriers non qualifiés

OQ : Ouvriers qualifiés

O : ensemble des ouvriers

E : Employés

A : Autres

Evolution du taux de CIN parmi les emplois précaires

(en X)

	1980	1983
I ENSEMBLE	35	29
10 à 50 salariés	29	19
50 à 200 salariés	30	25
200 à 500 salariés	35	32
^ 500 salariés	45	

Si on cherche à mesurer **l'évolution des intensités de recours au sein des seuls utilisateurs** de travail précaire (utilisateurs de 1980, utilisateurs de 1983), deux points semblent importants à retenir qui confirment les constats établis précédemment :

- la régression des intensités est très forte chez les utilisateurs de CIN seuls (chute de près de la moitié). Elle est nettement moins forte bien qu'encore importante (près de 30 %) chez les utilisateurs conjoints de CDD et CIN. Enfin les moins touchés semblent être les utilisateurs de CDD seuls avec une régression de moins d'un quart.

- les OQ sont les principaux bénéficiaires de ces évolutions.

2.2 - Malgré les tendances différentes qui affectent les CDD et les CIN, le recours aux CIN et aux CDD subsiste dans tous les secteurs.

En effet, si le mode de précarisation privilégié est bien les CDD, on ne note dans aucun secteur de disparition complète de CIN. Certes, dans les secteurs du commerce et des HCR (1), la réparation auto, les CDD restent très largement prédominants, dans toutes les qualifications. Ceci est également vrai mais à un niveau moindre dans les industries de biens de consommation.

(1) Hôtels, Cafés, Restaurants

Dans les autres secteurs industriels on note tantôt une prédominance des CDD, tantôt une prédominance des CIN avec des "écarts" entre taux de CDD et taux de CIN souvent faibles tant pour les ouvriers que les employés.

2.3 - L'association de forts taux de CDD et de forts taux de CIN devient de plus en plus rare : ceci résulte à la fois de la prééminence de plus en plus forte des pratiques de recours aux CDD seuls et des baisses des intensités de recours. Ainsi, en 1983, 38 % des salariés travaillent dans des établissements qui n'utilisent aucun travailleur sous statut précaire ; 68.2 % travaillent dans des établissements n'utilisant aucun travailleur sous CIN, 46.2 % aucun travailleur sous CDD. Ces taux sont en nette croissance par rapport à ceux de 1980 qui étaient respectivement de 34.0 %, 61.6 % et 43.3 %. Si les modes d'association entre CDD et CIN restent fondamentalement du même type que ceux mis en évidence en 1980 -prédominance des faibles utilisateurs de CDD et CIN, rareté des forts utilisateurs conjoints de CDD et CIN -les fréquences sont nettement en baisse par rapport à 1980. Ainsi, seuls 0.8 % des salariés travaillent dans des établissements employant à la fois plus de 5 % de leur main-d'oeuvre sous CDD et sous CIN (contre 2.1 % trois ans plus tôt). Ainsi encore, 2.1 % des salariés travaillent dans des établissements utilisant plus de 3 % de leur main-d'oeuvre sous CDD et sous CIN, contre 4.6 % en 1977.

Par contre, 13.4 % des salariés travaillent dans des unités employant de 0.1 % à 3 % de CDD et de CIN, contre 12.9 % en 1980. On saisit bien à travers ces quelques exemples l'impact des diminutions des intensités de recours au travail précaire.

SECTION II : ANALYSE D'UN ECHANTILLON D'ETABLISSEMENTS

Dans la section I, nous avons brièvement tracé les grandes caractéristiques de la situation en 1983, en la rapprochant éventuellement de celle qui prévalait en 1980. Pour "entrer dans le détail" et mener des comparaisons rigoureuses, il convient de s'appuyer sur des résultats relatifs à un même champ, c'est-à-dire un échantillon constant d'établissements. En effet, pour mettre en relation les évolutions de l'emploi et les pratiques de recours au travail précaire, il paraît nécessaire de s'appuyer sur les données relatives à une population d'établissements rigoureusement comparables, ce que ne permet pas bien sûr la prise en compte des résultats "bruts" des deux enquêtes à la fois du fait des non répondants et des créations - disparitions des unités entre les deux enquêtes. C'est encore plus vrai pour tenter une mise en relation des diverses évolutions concernant le travail précaire avec les caractéristiques structurelles et de comportement des unités.

Comme pour l'étude précédemment menée sur la période 1977 / 1980, nous avons donc travaillé à partir d'un échantillon constitué des établissements ayant répondu aux deux enquêtes successives de 1980 et de 1983 -soit 28.239 établissements employant 3.920.000 salariés en 1980, 3.658.000 salariés en 1983. La méthodologie mise en oeuvre dérive directement de celle utilisée pour la période antérieure, de façon à permettre la mise en perspective des résultats.

I - EVOLUTION DES PRATIQUES DE RECOURS ENTRE 1980 ET 1983 (1)

1.1 - Cette période se traduit par une tendance globale au reflux dans les pratiques de recours au travail précaire. En effet, la proportion des établissements de l'échantillon qui déclarent ne pas utiliser du tout de travailleurs précaires lors de l'enquête de 1983 est supérieure à celle de 1980 : 56.4 % contre 53 % (soit une augmentation de 6.4 %).

(1) Voir encadré page 23

REPARTITION DES SALARIES SELON LES TAUX DE RECOURS A L'EMPLOI PRECAIRE

AU SEIN DES ETABLISSEMENTS OUI LES EMPLOIENT

en %

Taux de CDD Taux w- . CDD	0 %	0,1 à 3 %	3 % à 5 %	5 % à 10 %	^ .10 %	Ensemble
0 %	38,2	13,4	5,5	6,9	4,2	68,2
0,1 à 3 %	5,6	13,4	1,9	1,4	0,6	23,0
3 % à 5 %	0,9	2,2	0,4	0,2	0,1	3,9
5 % à 10%	1,1	1,6	0,4	0,3	0,2	3,4
^ 10 %	0,5	0,6	0,2	0,2	0,1	1,5
Ensemble	46,2	31,1	8,3	9,1	5,3	100

QUELQUES COMPARAISONS

ENTRE LA POPULATION DES ETABLISSEMENTS ENQUETES EN 1983

ET L'ECHANTILLON ETUDIE

	Ensemble de la population	Echantillon
. Nombre d'établissements	46 160 (redressé : 187 714)	28 239
. Effectifs	9 920 486 (redressé)	3 658 499
. Répartition des établissements enquêtés selon leur taille		
10 à 49 salariés	54,3 %	58,2 %
50 à 200	34,2 %	29,5 %
200 à 500 "	0,8 %	0,8 %
J> 500	0,3 %	0,4 %
. Taux d'établissements appartenant au secteur tertiaire	45,1	45,1 %
. Taux d'utilisateurs de travail précaire en 1983	34,6 % ⁴	43,6 %
. Taux d'ouvriers	49,4 % *	52,3 %
(ONQ)	(17,0 %) *	(19,4 %)
(OQ)	(32,4 %) *	(32,9 %)
d'employés	28,7 % *	23,3 %)
autres	21,9 % *	24,4 %
. Taux de travailleurs précaires en 1983	3,1 % *	2,9 %
(intérimaires)	(0,9 %) *	1,1 %
(CDD)	(2,2 %) *	1,8 %

* Taux redressé

Cette tendance au reflux marque une incontestable rupture par rapport à la période antérieure puisqu'il s'agissait alors d'une montée très forte des pratiques de recours à des contrats de travail précaire. Elle concerne de façon systématique toutes les classes de taille, avec des ampleurs plus marquées dans les grandes tailles.

Cette tendance se retrouve de façon encore accentuée si on pondère le nombre d'établissements par les effectifs correspondants. En effet, les 53 % d'établissements non utilisateurs de 1980 employaient 19.7 % de l'ensemble des effectifs tandis que les 56.4 % de non utilisateurs de 1983 représentent 26.0 % des effectifs. Ce même type de constat s'applique à toutes les classes de taille, avec une accentuation particulièrement forte dans les plus grandes comme le montre le tableau ci-dessous.

**Evolution de la proportion des "non utilisateurs"
entre 1980 et 1983
(établissements - effectifs correspondants)**

(en % de l'ensemble de l'échantillon)

		Ensemble	10 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 500	500 à 1000	1000
Etablissements	1980	53.0	70.1	42.4	27.1	13.1	8.7	6.3
	1983	56.4	72.8	46.1	31.4	20.5	13.5	13.5
Effectifs correspondants	1980	19.7	63.1	39.9	24.8	14.7	8.2	4.6
	1983	26.0	68.4	45.1	30.6	19.6	13.1	13.2

Au niveau sectoriel (1), les situations sont toutefois différentes selon qu'on s'intéresse à l'industrie ou aux activités tertiaires. En effet, dans **l'industrie** la régression des utilisateurs concerne, avec des ampleurs plus ou moins fortes, tous les secteurs à l'exception des deux secteurs des industries agro-alimentaires (les "chutes" sont particulièrement fortes dans les matériaux de construction et minéraux divers (09), la construction automobile (16), la CNA (17) et le caoutchouc - transformation des matières plastiques (23). En moyenne, les effectifs des établissements non utilisateurs passent de 17.4 % de l'ensemble des effectifs à 25.8 % entre 1980 et 1983.

(1) En NAP 40

Par contre, dans **le tertiaire**, pour **la majorité des secteurs**, le taux d'utilisateurs continue d'augmenter, les exceptions étant le commerce de gros non alimentaire (26) et le commerce de détail alimentaire (27), les transports (31) et les services marchands rendus aux particuliers (34).

Il en résulte que les effectifs employés par les non utilisateurs représentent une part quasi stable de l'ensemble des effectifs tertiaires entre 1980 et 1983.

Si ces divergences de tendance entre l'industrie et le tertiaire contribuent à resserrer l'écart entre les fréquences d'utilisation de main-d'oeuvre précarisée de ces deux grands groupes de secteurs, il n'en demeure pas moins que le recours à ce type de main-d'oeuvre dans les secteurs industriels est plus fréquent que dans le tertiaire.

Les "non utilisateurs" par grands secteurs

		(en %)	
Secteurs		1980	1983
Etablissements	Industrie (hors BTP)	43.8	51.0
	Industrie (BTP inclus)	48.9	55.9
	Tertiaire	58.1	57.1
! Effectifs correspondants	Industrie (hors BTP)	15.4	23.7
	Industrie (BTP inclus)	17.4	25.8
	Tertiaire	25.6	26.5

1.2 - Le poids relatif des diverses modalités de recours à l'emploi précaire -contrats à durée déterminée (CDD) "seuls", intérim (CIN) "seuls", CDD et CIN conjointement- évolue très fortement entre 1980 et 1983, se traduisant par :

- une montée des recours aux CDD seuls,
- une chute des recours aux CIN seuls et surtout aux CIN et CDD conjointement.

Evolution des modalités de recours dans les établissements

(en %)

	Pas de recours	CDD	CIN	CDD & CIN
1980	53.0	26.1	8.1	12.9
1983	56.4	28.8	5.7	9.2

Cette tendance paraît largement généralisée puisqu'on l'observe dans toutes les classes de taille d'établissements, avec toutefois quelques nuances. En effet, si la montée des fréquences de recours aux CDD seuls est bien commune à toutes les classes de taille, son ampleur décroît fortement à mesure que la taille augmente. Parallèlement, les autres modalités, CIN "seuls" et CIN & CDD conjointement, résistent mieux et, dans les plus grandes unités, la croissance des CDD seuls se conjugue avec une croissance des CIN seuls. Ces tendances apparaissent nettement à l'examen du tableau ci-dessous qui porte sur les seuls utilisateurs de travail précaire.

Part des différentes modalités de recours parmi les établissements utilisateurs

(en %)

	TOTAL	CDD	CIN	CIN & CDD	
Ensemble	1980	100	55.5	17.2	27.4
	1983	100	66.0	13.0	21.0
< 50 salariés	1980	100	67.5	20.1	12.4
	1983	100	81.3	11.7	6.6
50 / 100	1980	100	60.2	17.7	22.1
	1983	100	71.6	13.0	15.4
100 / 200	1980	100	60.4	15.9	31.8
	1983	100	60.4	14.3	25.3
200 / 500	1980	100	40.7	13.6	45.8
	1983	100	49.8	11.7	38.6
500 / 1.000	1980	100	26.2	13.2	60.5
	1983	100	33.0	16.8	50.2
} 1.000	1980	100	17.3	11.9	70.8
	1983	100	17.9	12.8	69.3

1.3 - Au-delà, une analyse détaillée de ces évolutions permet de mettre en évidence la poursuite de la très forte **instabilité des "comportements" vis-à-vis des recours au travail précaire**. En effet, en moyenne, seuls 59 % des établissements ont encore, en 1983, la position qu'ils avaient trois ans auparavant vis-à-vis du travail précaire, à savoir une absence totale de recours, un recours à l'un ou l'autre type de contrat, le recours conjoint aux deux types.

Ainsi, 26.2 % des non utilisateurs de 1980 déclarent employer des travailleurs précaires en 1983. A contrario, 36.8 % des établissements qui déclaraient, en 1980, employer des travailleurs précaires, n'en ont plus en 1983. A part ces "entrées" et ces "abandons" les échanges entre formes de recours sont également importants comme le montre le graphique ci-dessous qui résume les changements intervenus entre les deux dates d'enquête.

Sur 100 établissements en 1980

Recours conjoint
CDD et CIN

Ni CDD ni CIN

CDD seuls

CIN seuls

Recours conjoint
CDD et CIN

53,0					26,1				8,1				12,9			
i												*			
39	1	11,1	3,6	2,*	11,4	12,7	1,4	3,3	0,7	1,4	1,7	1,9	1,4	1,1	T, 6	5,1
56,4					28,8				5,7				9,2			

Sur 100 établissements en 1983

Les échanges les plus importants ont lieu entre l'absence de recours et les CDD seuls, et ce dans les deux sens : 22.5 % des établissements sont concernés par ce type d'échange. Malgré les apparences, les abandons en provenance des recours aux CDD ne sont pas plus nombreux que ceux en provenance des CIN si on les rapporte aux populations concernées : taux d'abandons de 43 % et de 44 %. Il n'y a que dans le cas des recours conjoints que les taux d'abandon complet sont beaucoup plus faibles : 20 % environ ; plus fréquemment on "passe" (d'abord ?) par l'abandon des CIN ou des CDD.

Ces mouvements d'abandon et d'entrée dans les recours au travail précaire, d'échanges entre diverses formes de recours revêtent une plus ou moins grande ampleur selon la taille des établissements, mais confirment les observations faites au niveau global quant à la forte instabilité des pratiques.

Les taux d'entrée sont de plus en plus élevés à mesure que la taille augmente. Ceci s'explique en partie par le fait que le nombre de non utilisateurs (nombre qui figure au dénominateur du rapport qui permet de calculer le taux d'entrée) diminue rapidement avec l'accroissement de la taille pour atteindre un plancher au-delà de 500 salariés, plancher qui se situe autour de 10 - 15 %.

Réciproquement, les taux d'abandons diminuent très fortement avec la taille. Ce double mouvement contribue au renforcement des relations entre le recours au travail précaire et la taille des unités utilisatrices.

Situations sur la période 1980/1983 (1977/1980 entre parenthèses)

en %

!	Taux de stables (1)	Taux d'entrée (2)	Taux à l'abandon (3)	Nombre d'établiss. ^{ts}
10 à 50 sal.	64,2 (70,5)	20,9 (23,6)	58,1 (48,3)	16 422
50 à 100	50,7 (49,5)	38,9 (49,2)	35,0 (24,2)	4 948
100 à 200	48,4 (44,3)	48,9 (60,3)	24,1 (12,5)	3 377
200 à 500	51,9 (44,2)	54,9 (74,0)	16,1 (7,6)	2 351
500 à 1000	55,1 (45,4)	61,3 (78,7)	11,1 (6,8)	710
> 1000	61,7 (53,0)	44,4 (75,8)	10,6 (4,3)	431
Ensemble	58,7 (59,6)	26,2 (35,4)	36,8 (22,9)	28 239

(1) Pas de changement entre 1980 et 1983

(2) Nouveaux utilisateurs de 1983 / non utilisateurs en 1980

(3) Non utilisateurs en 1983 et qui étaient utilisateurs en 1980 / utilisateurs de 1980

Cette instabilité des recours semble néanmoins s'être modifiée si on la compare à la période de 1977 / 1980 (1), les principales inflexions étant d'ordre "quantitatif" -ralentissement de l'instabilité dans la période récente, surtout dans les plus grandes tailles- et surtout "quantitatif" -taux d'entrée beaucoup plus faibles et taux d'abandon beaucoup plus forts en 1980/1983 qu'en 1977/1980.

Il en résulte une inversion majeure : alors qu'en 1977/1980 le nombre d'établissements "entrants" dans le recours au travail précaire était toujours très nettement plus élevé que celui des établissements abandonnant ces pratiques, en 1980/1983, au contraire, le nombre d'unités abandonnant l'emploi de tout travailleur précaire est toujours plus élevé que celui des entrants. Ceci est imputable probablement à la fois à l'inversion de tendance concernant les recours au travail précaire et au niveau élevé des taux de recours atteints en 1980 notamment dans les grandes unités.

1.4 - Non seulement le nombre d'utilisateurs de travail précaire stagne ou régresse, mais **surtout, globalement, le taux de travailleurs sous statut précaire est en diminution sensible** si on compare les situations au 15/04/80 et au 15/04/83. En effet, le pourcentage de main-d'oeuvre sous contrat précaire passe de 4.4 % à 2.9 soit une chute de plus du tiers (- 35 %). Si on prend en compte les seuls utilisateurs de travailleurs précaires aux deux dates, la chute est encore très importante, mais légèrement moins accentuée : - 29 %. Il n'apparaît donc pas de phénomène global d'intensification des recours au travail précaire au sein d'un nombre plus réduit d'utilisateurs.

(1) La comparaison stricte n'est pas possible dans la mesure où les échantillons 1977/1980 et 1980/1983 ne sont pas les mêmes. Néanmoins, les situations relatives à 1980 telles qu'elles apparaissent pour les 19.870 établissements du 1er échantillon, pour les 28.236 établissements du second échantillon, sont tellement proches qu'elle autorisent des comparaisons :

Situation en 1980

	t Pas de recours j	1 i CDD	CIN	1 CDD 4 CIN
Echantillon 1977/1980	52.5 %	26.1 %	8.1 %	13.3 %
Echantillon 1980/1983	53.0 %	26.1 % j	8.1 %	12.9 %

Au contraire, l'examen des taux de précarisation relatifs aux divers types de comportement croisant les situations de 1980 et 1983 (1) montre une baisse des taux de précarisation :

- quand il y a stabilité des comportements entre 1980 et 1983, y compris lorsqu'il y a dès 1980 recours conjoint aux CIN et CDD.

- quand il y a "échange" entre CIN et CDD.

Dans le premier cas évoqué -stabilité des comportements- les régressions des taux de précarisation sont toutefois d'ampleur différente suivant les types de contrats précaires : ce sont les taux relatifs aux utilisateurs de CIN "seuls" qui chutent le plus, et ce dans toutes les classes de taille (à l'exception des 100/200 salariés). Pour les utilisateurs de CDD seuls et de CDD & CIN, on note des situations contrastées : la chute des taux de précarisation des utilisateurs de CDD seuls est surtout accentuée dans les unités petites et moyennes. Dans celles de plus de 1.000 salariés, on note même une croissance modeste du taux de précarisation. A l'inverse, la chute du taux de précarisation des utilisateurs conjoints de CDD et CIN concerne surtout les plus gros établissements.

C'est en quelque sorte dans le mode de précarisation le plus utilisé que la chute est la plus forte.

Dans le second cas évoqué -"échanges" entre les types de contrats- les chutes dans les taux de recours au travail précaire sont particulièrement accentuées quand il y a abandon de CIN et surtout de CDD de la part d'utilisateurs conjoints de CDD & CIN en 1980.

A l'inverse, les seules situations où l'on constate un accroissement des taux de précarisation sont celles où il y a passage du recours aux CDD seuls ou aux CIN seuls à des recours conjoints aux

(1) 16 situations sont possibles :

- | | |
|--|--|
| 1 : pas de recours ni en 1980 ni en 1983 | 5 : CIN en 1980 et CIN en 1983 |
| 2 : CIN en 1980, rien en 1983 | 6 : CIN en 1980 et CDD en 1983 |
| 3 : CDD en 1980, rien en 1983 | 7 : CIN en 1980 et CIN & CDD en 1983... |
| 4 : CIN & CDD en 1980 et rien en 1983 | 16 : CIN & CDD en 1980, CIN & CDD en 1983. |

deux formules. Néanmoins, ces accroissements, renforcés par les taux de précarisation des "nouveaux utilisateurs", sont loin d'équilibrer les chutes évoquées plus haut, auxquelles s'ajoute l'influence des "abandons" de recours aux contrats précaires ; il en résulte cette baisse des taux moyens de précarisation déjà notée.

Ces tendances à la régression du travail précaire sont largement généralisées et on constate une quasi complète similitude dans les tendances d'évolution des différentes classes de taille : dans chacune d'entre elles, les taux de précarisation chutent d'environ 35 % ; les taux de précarisation des seuls utilisateurs diminuent également, systématiquement, mais moins que les taux globaux, l'écart entre ces deux taux se réduisant à mesure que la taille augmente du fait de la quasi généralisation des pratiques de recours au travail précaire dans les plus grandes tailles.

**Répartition des établissements et taux de travailleurs précaires
selon la typologie des comportements - 1980-1983**

(En %)

	Répartition des établissements	Taux de travailleurs précaires au sein des établissements	
		en 1980	en 1983
Pas de travailleurs précaires	39,1	0,0	0,0
Pas de travailleurs précaires en 1980 - CIN en 1983	1,4	0,0	2,3
Pas de travailleurs précaires en 1980 - CDD en 1983	11,4	0,0	4,6
Pas de travaill. précaires en 1980 - CDD et CIN en 1983	1,1	0,0	4,9
CDD en 1980 - Pas de travaill. précaires en 1983	11,1	5,2	0,0
CDD en 1980 - CIN en 1983	0,7	3,0	2,1
CDD en 1980 et en 1983	12,7	6,1	4,8
CDD en 1980 - CDD et CIN en 1983	1,6	4,5	5,9
CIN en 1980 - Pas de travaill. précaires en 1983	3,6	4,0	0,0
CIN en 1980 et en 1983	1,7	4,5	2,6
CIN en 1980 et CDD en 1983	1,4	4,3	2,7
CIN en 1980 - CDD et CIN en 1983	1,4	3,8	4,4
CDD et CIN en 1980 - Pas de trav. préc. en 1983	2,6	5,7	0,0
CDD et CIN en 1980 - CIN en 1983	1,9	5,2	1,7
CDD et CIN en 1980 - CDD en 1983	3,3	7,0	3,2
CDD et CIN en 1980 et en 1983	5,1	5,5	3,8
Tous utilisateurs de travail précaire		5,4	3,9
Tous établissements (ensemble)	100,0	4,4	2,9

II - EMPLOI PRECAIRE ET EVOLUTION DE L'EMPLOI

Sur la période 1977/1980, on a pu contribuer à interpréter la formidable montée du travail précaire à partir d'une problématique de "localisation" de ces types d'emplois au sein du système productif.

La mise en relation des évolutions de l'emploi et des évolutions de l'emploi précaire avait conduit à des résultats très significatifs puisque, au-delà du phénomène d'extension massif du champ des utilisateurs de ce type de contrats, on avait pu spécifier le rôle moteur joué par les établissements qui avaient un solde net d'emplois positif sur la période (unités dites "en croissance d'effectifs"). Ces unités étaient à l'origine des 9/10ème des contrats précaires "nouveaux" (1). On avait également pu montrer l'influence de la taille des établissements sur ces pratiques de recours puisque, pour les plus grandes unités, la précarisation s'accroissait non seulement à l'occasion de recrutements mais aussi par substitution entre contrats "normaux" et contrats précaires. Un petit noyau d'établissements en très forte précarisation avait pu être isolé : il s'agissait d'unités sans spécificités particulières en matière sectorielle ou en taille, qui à la fois substituaient des emplois précaires à des emplois stables et réservaient une place prépondérante aux contrats précaires à l'occasion de leurs recrutements.

Dans un contexte d'évolution très contrasté par rapport à cette période -chute sensible des recours à l'emploi précaire, législation plus contraignante, etc.- ces catégorisations permettent-elles encore de rendre compte de la situation 1980/1983 ? Pour tenter de répondre à cette question, nous avons reconduit sur la période récente la méthodologie appliquée à 1977/1980. Il en ressort des résultats très différents.

1 - Dans l'ensemble des 28.239 établissements étudiés, on constate une diminution de l'emploi de l'ordre de 6.6 % sur la période, diminution qui résulte d'une baisse de 5.1 % des contrats à durée indéterminée (CDI) -soit une baisse inférieure à la moyenne- et

(1) On appelle ici "contrats nouveaux" le solde positif du nombre de contrats entre 1980 et 1983. Il ne peut s'agir bien évidemment d'une évaluation de l'ensemble des contrats conclus durant les 3 années.

"d'une diminution très accentuée des CDD et surtout des CIN (respectivement - 32.9 % et - 46.8 %). **La baisse de l'emploi a donc concerné moins que proportionnellement les CDI, beaucoup plus que proportionnellement les contrats précaires** qui encaissent 25.7 % de la chute de l'emploi alors qu'ils représentaient 4.4 % de l'emploi en 1980. Il en résulte une baisse très forte du taux de précarisation en 1983 par rapport à 1980, celui-ci s'établissant environ à 2.9

Ce sont les hommes qui sont principalement victimes de la chute de l'emploi puisque l'emploi masculin qui représentait 70 % de l'ensemble de l'emploi de l'échantillon en 1980 "contribue" pour 85.4 % à la baisse de l'emploi total. Ce sont également les contrats précaires masculins qui régressent le plus : 78 % de la diminution des CDD et de la diminution des CIN proviennent de la régression des contrats concernant les hommes. Du coup, les effectifs sous contrats précaires des hommes et des femmes se rapprochent tandis que l'écart se creuse entre le taux de précarisation féminin et masculin comme le montre le tableau ci-dessous.

		En effectifs au %			
	j	Hommes	Femmes	: Ensemble	
Effectifs sous contrats précaires	1980	111.600	58.900	170.500	
	1983	60.000	44.300	104.300	
Taux de précarisation	1980	4.1	5.0	4.4	
	1983	2.4	3.9	2.9	
Répartition des CDD selon le sexe	1980	60.8	39.2	100.0	
	1983	52.4	47.6	100.0	
Répartition des CIN selon le sexe	1980	71.8	28.2	100.0	i
	1983	66.1	33.9	100.0	i

Cette différence entre les hommes et les femmes s'explique essentiellement par les dominantes professionnelles de l'un et l'autre sexes, les hommes occupant beaucoup plus souvent que les femmes des emplois ouvriers.

En effet, les ouvriers représentent 93 % des diminutions d'effectifs, avec une chute de près de 240.000 emplois, tandis que les non-ouvriers ne connaissent une régression d'effectifs que d'environ 18.000. Une analyse plus fine permet d'ailleurs de mettre en évidence le fait que ce sont exclusivement les ONQ qui supportent la baisse de l'emploi ouvrier, puisque les OQ semblent même être en légère croissance.

Cette baisse des effectifs d'ONQ se traduit notamment par des coupes dans l'effectif des ONQ sous contrats précaires qui chute de 41

Compte tenu du taux de précarité très fort parmi les ONQ, cette chute de l'effectif sous contrats précaires explique près de la moitié (48 %) de la chute des contrats précaires toutes professions confondues.

Quant aux ouvriers qualifiés, leur légère croissance d'effectifs (0.6 %) s'accompagne d'une modification statutaire dans la mesure où on note une tendance nette à la substitution entre emplois précaires et emplois stables au profit de ces derniers (+ 7.100 emplois et - 18.320 contrats précaires, soit une chute de 48 %).

Il résulte de ces tendances à la fois une baisse globale de l'emploi ouvrier accompagnée d'une hausse sensible de la part relative des OQ, et une concentration encore plus forte qu'auparavant des emplois précaires sur la catégorie des ONQ, comme le montre le tableau ci-dessous.

en *

		ONQ	OQ
Taux de précarité	1980	8.0	3.2
	1983	6.3	1.7
Part des ONQ et des OQ dans l'emploi précaire ouvrier	1980	66.5	33.5
	1983	69.0	31.0
Part des ONQ et des OQ dans l'emploi ouvrier	1980	44.5	55.5
	1983	37.1	62.9

Pour ce qui concerne les autres catégories professionnelles, on peut noter que la baisse légère des effectifs est soit très largement, soit totalement supportée par la chute des contrats précaires, la situation étant légèrement moins favorable chez les employés que chez les agents de maîtrise, techniciens, cadres...

Toutes ces évolutions très contrastées réduisent les écarts entre les effectifs précaires des grands groupes professionnels.

En effectifs ou %

		1980	1983
Effectifs précaires	Ouvriers	115.401	65.287
	Autres	55.036	39.019
Taux de précarisation	Ouvriers	5.4	3.4
	Autres	3.1	2.2

2 - Peut-on aller, par la prise en compte de l'évolution de l'emploi, vers des hypothèses explicatives de la tendance forte à la baisse du travail précaire dans la période 1980/1983 ? Pour tenter de répondre à ces questions on testera la pertinence d'un découpage de la population entre établissements ayant accru leurs effectifs entre 1980 et 1983, et établissements ayant perdu des effectifs entre ces deux dates (1). En effet, ce découpage renvoie à des types de problèmes et des degrés de liberté pour les résoudre qui sont très différents.

On sait que sur la période 1977/1980 ce découpage de la population des établissements s'était avéré fructueux. On verra que, sur la période plus récente par contre, la situation est très différente et que ce clivage ne permet plus de rendre compte des évolutions.

(1) Ces deux populations sont suffisamment importantes pour que leur analyse revête une signification : en effet, sur la période 1980/1983, près de la moitié des unités de notre échantillon ont un solde positif net d'emplois sur la période (il s'agit de 13.467 établissements qui emploient 1.305.100 salariés en 1980, 1.521.800 salariés en 1983, soit un solde net de "création" de 216.000 emplois), l'autre partie étant en décroissance d'effectifs (14.772 établissements employant 2.610.500 salariés en 1980 et 2.336.700 salariés en 1983, soit un solde net négatif de 473.800 emplois).

a) La situation dans les établissements en croissance d'effectifs

Rappelons qu'entre 1977 et 1980, les établissements en croissance d'effectifs avaient connu une forte précarisation et avaient à eux seuls concentré 90 % des "nouveaux" contrats de travail précaire.

Entre 1980 et 1983, **l'accroissement de l'emploi dans ces mêmes types d'établissements a, contrairement à la période antérieure, bénéficié aux contrats à durée indéterminée.** En effet, l'emploi global de ce groupe d'établissements a augmenté de 16.6 %, l'effectif sous CDI de 17.1 %. Par contre, les CDD n'ont connu qu'une croissance de 6.4 % et les CIN de 1.3 % ce qui représente des effectifs très faibles (2.600 contrats précaires environ sur près de 217.000 recrutements nets). La part des contrats précaires dans les recrutements (1.2 %) est donc très inférieure au poids que représentaient les contrats précaires dans l'ensemble de l'emploi en 1980 (4.3 % des effectifs).

Il en résulte une baisse sensible du taux de précarisation qui passe de 4.3 % à 3.9

Cette situation est fortement généralisée : elle prévaut avec des ampleurs plus ou moins fortes dans toutes les classes de taille au-delà de 50 salariés. Dans les établissements de 500 à 1.000 salariés, on constate même une baisse de l'effectif des CIN, dans les plus de 1.000 salariés une baisse des effectifs de CDD et de CIN.

La croissance de l'emploi dans les plus grandes tailles s'accompagne donc d'une substitution entre emplois précaires et emplois "stables" au profit de ces derniers.

**Evolution des taux de précarisation des établissements
en croissance d'effectifs entre 1980 et 1983**

	en *	
	1980	1983
ENSEMBLE	4.3	3.9
10 à 49 salariés	2.9	3.0
50 à 99 salariés	4.8	3.7
100 à 199 salariés	4.7	4.4
200 à 499 salariés	5.6	4.7
500 à 999 salariés	4.6	3.4
*- 1.000 salariés	3.8	3.1

L'analyse détaillée des situations dans cette population d'établissements en croissance d'effectifs permet de mettre en évidence à la fois l'ampleur du "retournement" de tendance par rapport à 1977/1980 et la constitution d'une "poche" de précarité au sein d'un petit groupe d'unités.

En effet, parmi les 13.467 établissements étudiés, seuls 4.134, soit un peu moins d'un tiers (30.7 %) ont maintenu ou accru leurs effectifs de travailleurs précaires, tandis que les autres 2/3 procédaient à de très fortes restrictions dans leur utilisation de CDD ou de CIN. Ces 4.134 unités qui sont plutôt de grands établissements dont l'effectif s'accroît plus rapidement qu'en moyenne (1) étaient, en 1980, relativement très peu précarisés puisqu'ils ne regroupaient que 26.6 % des emplois précaires. Trois ans plus tard, ils emploient 71.5 % des travailleurs précaires (2) employés par les établissements en croissance d'effectifs, 40 % de l'ensemble des travailleurs précaires. Il y a donc en quelque sorte concentration et accentuation de la précarité dans ce petit groupe d'unités dans un contexte marqué par un fort reflux de la précarité puisque les "autres" établissements en croissance d'effectifs -soit 9.333 unités- procèdent dans le même temps à une diminution massive (- 60 %) de leurs contrats précaires.

(1) Ils représentent 40 % des effectifs du groupe en 1980, 41.3 % en 1983.

(2) Leur taux de précarisation passe de 2.8 * à 6.6 * tandis que le taux moyen du groupe chute de 4.3 * à 3.8 %).

Si on pousse l'examen des 4.134 établissements étudiés précédemment, on peut même distinguer deux cas de figures selon qu'il y a ou non substitution entre contrats précaires et CDI.

Le premier cas concerne une petite minorité de 871 établissements (qui emploient autour de 100.000 salariés) qui ont procédé entre 1980 et 1983 à des substitutions entre emplois précaires et emplois "normaux" au détriment de ces derniers. A noter qu'il ne semble pas s'agir d'établissements "particuliers" au sens où ils appartiennent pour moitié à l'industrie et pour moitié au tertiaire et ont une répartition suivant les classes de taille très proche de la situation de l'ensemble. Ce petit groupe conjugue un accroissement modéré des effectifs (4.4 %) avec une baisse des CDI (de 3.8 %), les contrats précaires étant, pour leur part, quasiment multipliés par cinq.

S'ils ont, entre 1980 et 1983, procédé principalement à des recrutements "nets" d'ouvriers (81 % des recrutements alors que les ouvriers ne représentent que 59 % des emplois), les substitutions entre emplois précaires et emplois normaux touchent les non ouvriers comme les ouvriers, les femmes comme les hommes. Bien que les effectifs de travailleurs précaires concernés soient petits, de l'ordre de quelques milliers, les taux de précarisation de ce petit groupe d'établissements qui était très peu précarisé en 1980, deviennent très élevés comme le montre le tableau suivant :

Taux de précarisation

en %

1	1980	1983
I Ouvriers	2.4	12.3
Autres	1.9	6.3
II	2.0	9.4
i Hommes	2.5	10.6
• Femmes		
ENSBOLE	2.2	9.9

Au total ce très petit groupe de 871 établissements qui emploie 2.9 % des effectifs en 1983, regroupe 10 % des contrats précaires.

Le second cas concerne 3.263 établissements qui ont développé concomitamment leurs contrats à durée indéterminée et leurs contrats précaires.

Ces unités emploient 423.000 salariés en 1980 et 522.000 en 1983, soit des établissements en moyenne de plus grande taille que les précédents. Elles ont accru sensiblement leurs effectifs entre les deux dates (+ 98.800 emplois soit + 23.4 %) avec, dans cette croissance, une place des contrats précaires tout à fait importante (près d'un contrat sur 5, 18.8 %).

Cette population emploie près de 30 % de l'ensemble des travailleurs précaires et son taux de précarisation double en trois ans, passant de 3 à 6

b) Les établissements en décroissance d'effectifs

Ces établissements ont fait supporter leurs difficultés d'emplois non seulement aux CDI mais aussi aux CDD et CIN dont l'effectif chute de 60 %.

Là aussi, on note une tendance à la concentration des contrats précaires "restants" au sein d'un petit nombre d'unités. En effet, parmi ces 14.772 établissements "décroissants", 2.414 soit 16 % environ (mais qui emploient 22 % des effectifs, c'est-à-dire qu'il s'agit d'établissements plutôt plus grands qu'en moyenne) ont très amplement développé leurs emplois précaires tandis que la grande majorité des établissements (12.358) réduisaient considérablement leurs recours à ces types de contrats (chute de 76 %).

Alors qu'en 1980 ces 2.414 établissements (qui sont, en forte majorité (61 %) des établissements industriels) regroupaient seulement 7.2 % des contrats précaires de la population des établissements "décroissants", trois ans plus tard ils en concentrent près de 45

Les taux de précarisation s'en trouvent très profondément modifiés :

Taux de précarisation

en X

	1980	1983
Sous population des 2.414 établissements décroissants en précarisation	1.5	4.5
Sous population des 12.358 établissements décroissants en baisse de précarisation	5.1	1.5
Ensemble des établissements décroissants	4.4	2.2

o 0 o

Ce résumé des principales tendances, observables quand on met en relation les évolutions de l'emploi précaire et celles de l'ensemble de l'emploi montre qu'on se trouve, dans la période 1980/1983, dans une situation totalement différente de celle observée dans la période antérieure. L'évolution du volume de l'emploi des établissements ne paraît plus pertinente pour rendre compte des évolutions du volume des contrats précaires.

L'analyse sera donc poursuivie à partir d'une étude détaillée des établissements ayant procédé à un élargissement de leurs recours à des contrats précaires, quelle que soit l'évolution de leurs volumes d'emplois ; on s'efforcera de cerner plus particulièrement les relations entre l'emploi précaire et le type d'emploi et de main-d'oeuvre, la taille des unités et l'appartenance sectorielle.

III - ETUDE DETAILLEE DE LA POPULATION DES ETABLISSEMENTS AYANT DEVELOPEE DES CONTRATS PRECAIRES

Nous étudierons tout d'abord les grandes caractéristiques de cette population d'établissements en les comparant à l'ensemble de la population des 28.239 établissements de notre échantillon. Puis, nous analyserons ces unités en fonction de l'évolution des pratiques qu'elles développent en matière de recours au travail précaire. Enfin, nous spécifierons la place de cette population d'établissements dans l'emploi précaires selon les catégories de main-d'oeuvre concernées.

1 - Cette population d'établissements présente **quelques spécificités** par rapport à l'ensemble, mais ces spécificités ne semblent pas aptes à orienter la recherche de facteurs "explicatifs".

En résumé,

- il s'agit d'une petite population de 6.548 établissements, soit 23.2 % de l'ensemble, mais dont la taille moyenne est plutôt élevée puisqu'elle regroupe 27.1 % des effectifs en 1980, 29.8 % en 1983. De tels établissements existent dans chacune des classes de taille, avec néanmoins une structure par tailles nettement plus "tirée vers le haut" que la structure de l'ensemble comme le montre le tableau ci-dessous. Il en résulte que la part des unités qui ont développé leurs emplois précaires est nettement plus faible dans les petites unités que dans les grandes et surtout les moyennes.

**Structure par taille des établissements
ayant développé leurs contrats précaires**

en %

	Etablissements j en précarisation i (1)	Ensemble (2)	Part des établis, en précarisation j (1)/(2)
10 à 50 salariés	45.1	58.2	18.0
50 à 100 salariés	21.2	17.5	28.0
100 à 200 salariés	17.1	12.0	33.1
200 à 500 salariés	11.6	8.3	32.3
500 à 1.000 salariés	3.2	2.5	29.3
1.000 salariés	1.9	1.5	28.5
TOTAL	100.0	100.0	23.2

La répartition des effectifs sous contrats précaires selon la classe de taille des établissements était nettement contrastée avec celle de l'ensemble en 1980. Ces contrastes s'atténuent en 1983, dans un contexte d'évolution des emplois précaires particulièrement différent.

Répartition des emplois précaires selon les classes de taille

en %

	Ensemble des établissements		Etablissements en précarisation	
	1980	1983	1980	1983
10 à 50 salariés	10.1	9.7	4.8	11.6
50 à 100 salariés	10.5	10.7	9.3	11.5
100 à 200 salariés	11.9	16.0	15.7	16.9
200 à 500 salariés	24.6	24.3	27.3	24.3
500 à 1.000 salariés	14.5	14.5	15.9	13.5
> 1.000 salariés	25.4	24.9	26.9	22.4
IIUHL	100.0 (170.437)	100.0 (104.306)	100.0 (23.046)	100.0 (62.269)

- il s'agit d'une population d'établissements légèrement plus féminisée et moins ouvrière que l'ensemble.

Dans l'ensemble de la population, les femmes occupent 30 % des emplois en 1980, 31.1 % en 1983 tandis que, dans la population des établissements ayant développé leur emploi précaire, la proportion de femmes atteint 34.6 % en 1980 et 35.7 % en 1983. Pour ce qui concerne les ouvriers, ils représentaient, dans l'ensemble de la population, 54.9 % des emplois en 1980 et 52.3 % en 1983 tandis que dans le groupe des établissements qui ont développé leur emploi précaire, les taux ne sont que de 52.0 % et 50.1 %. Néanmoins, dans ce dernier groupe d'établissements, le taux d'ONQ parmi les ouvriers est nettement plus élevé que dans l'ensemble.

Ceci semble imputable, en partie au moins, aux prédominances sectorielles.

- il s'agit, en effet, d'une population d'établissements plus "tertiaire" que l'ensemble : dans l'ensemble des 28.239 établissements formant l'échantillon étudié, 45 % sont des établissements tertiaires, tandis que, au sein de la population des établissements ayant accru leurs emplois précaires, le taux d'établissements tertiaire atteint 49 %.

Si on prend en compte les effectifs correspondant à ces établissements, l'écart sectoriel est nettement plus fort : 28 ou 29 % pour l'ensemble selon qu'il s'agit de 1980 ou de 1983, 35 ou 37 % dans le petit groupe. Néanmoins, la croissance de l'emploi précaire ne semble pas ciblée sur les secteurs tertiaires : en effet, la part des contrats précaires localisés dans les secteurs d'activité tertiaire n'augmente que peu entre 1980 et 1983. Par contre, dans l'ensemble de la population des établissements, la régression des contrats précaires frappe beaucoup plus fortement les secteurs industriels que les secteurs tertiaires. Il en résulte que la répartition des contrats précaires par grands secteurs (industriels et tertiaire[^] dans la population des établissements en précarisation devient très proche de celle qui prévaut dans l'ensemble des établissements.

Répartition des emplois précaires par grands secteurs

en % vertical

1	Ensemble des établissements		Etablissements en précarisation	
	1980	1983	1980	1983
Secteurs industriels	76.3	67.1	68.4	66.0
Secteurs tertiaires	23.7	32.9	31.6	34.0

2 - La prise en compte des évolutions dans les "comportements" vis-à-vis du recours au travail précaire, des unités ayant développé ce dernier en 1980 et 1983 apporte des résultats plus significatifs.

Tout d'abord, il faut noter que 60 % d'entre eux se déclaraient non utilisateurs en 1980. On retrouve ici 3.918 des 14.978 établissements non utilisateurs de 1980. Ces "non utilisateurs" de 1980

qui se déclarent utilisateurs en 1983 appartiennent à un peu tous les secteurs. Ils sont généralement plus grands que ceux qui demeurent non utilisateurs : alors qu'un cinquième seulement des très petits établissements (10 à 50 salariés) devient utilisateur en 1983, le taux de "passage" à l'utilisation des contrats précaires voisine ou dépasse 50 % dans les tailles moyennes. Ce groupe d'établissements est responsable du tiers de l'accroissement des contrats précaires ; cependant, son taux de précarisation n'est en 1983 que de 4.3 %.

Deux autres "situations d'origine" contribuent nettement (pour près de 30 % chacune) à l'accroissement des contrats précaires : les utilisateurs de CDD et les utilisateurs de CDD et CIN conjointement en 1980. Là aussi, la taille semble jouer un rôle très important puisque la part des établissements qui accroissent leurs recours aux contrats précaires augmente très considérablement avec la taille comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Part des établissements en précarisation
parmi l'ensemble des établissements selon la taille(1)**

en %

	Utilisateurs de CDD en 1980	Utilisateurs de CDD x CIN en 1980
10 à 50 salariés	11.7	7.2
50 à 100 salariés	21.7	14.8
100 à 200 salariés	30.6	18.8
200 à 500 salariés	32.7	22.8
500 à 1.000 salariés	38.8	21.2
1.000 salariés	40.0	23.1
Ensemble	20.5	17.8

Les unités appartenant à ces diverses "situations d'origine" ont un point très important en commun : l'emploi précaire qu'elles développent, principalement constitué de contrats à durée déterminée,

(1) Ce tableau indique que, par exemple, 40 % des établissements de plus de 1.000 salariés et qui étaient utilisateurs de CDD en 1980 figurent parmi les établissements en précarisation entre 1980 et 1983...

est fortement ciblé sur les ONQ, subsidiairement sur les employés, tandis que les OQ et, bien sûr, les agents de maîtrise, techniciens, cadres, sont relativement largement épargnés.

L'ampleur de cette tendance est d'autant plus considérable qu'elle se situe dans un contexte de chute forte des effectifs d'ONQ tandis que les effectifs des autres catégories progressent plus ou moins nettement. Il en résulte **une détérioration "absolue" et "relative" particulièrement forte de la situation des ONQ**, catégorie pour laquelle la croissance des contrats précaires se pose en terme de substitution entre emplois précaires et emplois "normaux" aux détriments de ces derniers.

De façon moins aiguë, on retrouve cette question de la substitution à propos des employés. En effet, la croissance légère des effectifs résulte d'une baisse des effectifs sous CDI conjuguée à une montée des emplois précaires. Il y a donc à la fois substitution de contrats "normaux" par ces contrats précaires et choix d'attribution de contrats précaires dans les recrutements. C'est cette dernière situation (contrats précaires au recrutement) qui correspond pour partie à l'évolution des OQ et des agents de maîtrise, techniciens, cadres : dans le cas des OQ, 31 % du solde net d'effectifs entre 1980 et 1983 est sous statut précaire ; dans celui des AMTC, le taux est de 15 %.

Les tableaux ci-après résument la situation des diverses "catégories d'origine" en mettant en parallèle l'évolution des effectifs et l'évolution des taux de précarisation dans l'ensemble de la population des établissements étudiés et dans le seul groupe des établissements qui ont développé leur emploi précaire sur la période 1980/1983.

Evolution selon les "catégories d'origine"

en %

		Ensemble des établissements de l'échantillon			dont établissements en précarisation		
		Effectifs 1980-1983 (1)	Taux de précarisation		Effectifs 1980-1983 (2)	Taux de précarisation	
			1980 (3)	1983 (3)		1980 (4)	1983 (4)
(0)	TOTAL	- 12.0	4.1	2.6	• 1.9	2.2	5.4
CIN en 1980	ONQ	- 27.9	9.0	6.4	- 11.1	4.1	11.2
	OQ	- 6.7	3.1	1.6	• 5.9	1.4	4.0
	EM	- 9.8	4.6	3.8	+ 7.9	3.2	6.9
	AG	- 6.8	0.7	0.4	+ 5.7	0.4	0.8
CDD en 1980	TOTAL	- 2.9	5.5	3.4	+ 9.2	3.3	7.3
	ONQ	- 23.9	9.4	6.8	- 4.2	5.4	15.5
	OQ	+ 7.2	3.2	1.7	+ 11.3	1.9	4.3
	EM	• 4.9	4.6	4.1	+ 14.0	4.3	7.8
	AG	+ 2.7	1.4	0.7	+ 16.2	0.8	1.5
Pas de contrats précaires en 1980	TOTAL	1 - 3.4	0	1.8	0	0	
	ONQ	i - 24.5	0	3.8	- 19.5	0	j 8.3
	OQ	i • 5.4	0	1.1	+ 11.0	0	! 3.1
	EM	' + 3.8	0	! 2.3	1 + 2.9	0	! 5.5
	AG	- 0.3	0	0.3	j + 5.4	0	, 0.8
CDD & CIN en 1980	TOTAL	• - 8.5	5.7	1 3.1	! 1.2	1 3.1	5.8
	ONQ	- 27.0	12.0	8.0	I ± 13.1	! 5.6	14.1
	OQ	: - 3.1	5.0	2.1	i • 10.2	i 2.4	3.9
	EM	: - 6.9	6.6	4.6	j • 9.6	! 4.2	6.3
	AG	; - 0.2	1.6	0.4	j 0.8	o 7	0.8
Ensemble	TOTAL	j - 6.6	4.4	2.9	! + 2.8	j 2.2	5.7
	ONQ	; - 25.7	8.0	6.3	! 12.8	! 3.7	14.4
	OQ	+ 0.6	3.2	1.7	+ 10.2	1.4	3.7
	EM	- 1.6	5.1	4.0	+ 2.0	3.0	6.6
	AG	: - 0.1	1.2	0.5	+ 4.6	0.5	0.9

(0) Regroupement des établissements selon leurs pratiques en matière de recours aux contrats précaires en 1980

(1) (2) Dans ces deux colonnes sont portées les évolutions de l'emploi en % : effectifs 1983 / effectifs 1980

(3) (4) Dans ces deux colonnes sont portés les taux de précarisation en % : contrats précaires (CDD + CIN) / ensemble des contrats (CDD + CDD + CIN)

ONQ : Ouvriers non qualifiés

OQ : Ouvriers qualifiés

EM : Employés

AG : Agents de maîtrise, cadres

Evolution des effectifs des établissements en précarisation
selon le type de contrat - 1980/1983

Situation d'origine		Effectifs totaux	Effectifs sous CDI	Effectifs sous contrats précaires
CIN en 1980	TOTAL	+ 1.964	1.492	+ 3.456
	ONQ	- 3.001	4.583	• 1.582
	OQ	+ 2.024	+ 1.060	+ 964
	EM	+ 1.479	+ 691	+ 788
	AG	+ 1.462	+ 1.340	+ 122
CDO en 1980	TOTAL	+ 22.608	+ 11.109	• 11.499
	ONQ	- 2.582	- 8.363	+ 5.781
	OQ	+ 6.926	+ 5.125	+ 1.801
	EM	- 10.587	+ 7.107	• 3.480
	AG	* 7.677	• 7.240	• 437
Pas de contrats précaires en 1980	TOTAL	14	13.106	• 13.092
	ONQ	15.474	20.745	+ 5.271
	OQ	+ 10.344	+ 7.158	+ 3.186
	EM	+ 2.115	- 2.068	+ 4.183
	AG	- 3.001	+ 2.549	+ 452
CDD 4 CIN en 1980	TOTAL	+ 4.798	- 6.378	- 11.176
	ONQ	13.188	- 19.898	+ 6.710
	OQ	+ 9.590	+ 7.800	+ 1.790
	EM	+ 9.334	+ 6.746	+ 2.588
	AG	980	- 1.026	88
Ensemble	TOTAL	+ 29.356	9.867	+ 39.223
	ONQ	- 34.245	- 53.589	• 19.344
	OQ	28.884	+ 21.143	+ 7.741
	EM	+ 23.515	+ 12.476	+ 11.039
	AG	+ 11.202	+ 10.103	• 1.099

3 - Une petite population d'établissements concentre donc, en 1983, une part très importante des emplois précaires.

Les évolutions mises en évidence précédemment se traduisent par une concentration particulièrement forte des contrats précaires au sein de ce petit groupe d'unités qui, rappelons-le, ne représente que 23 % de l'ensemble de la population. C'est ainsi qu'en 1980, ces 6.548 établissements employaient 13.5 % des travailleurs précaires, soit moitié moins que leur poids dans l'ensemble des effectifs. En 1983, ils en concentrent 59.7 %, soit le double de leurs parts dans les effectifs. Encore les taux sont-ils beaucoup plus élevés dans les plus petits établissements comme le montre le tableau ci-dessous, la "concentration", toujours très forte, décroissant cependant sensiblement avec la taille.

**Part des contrats précaires
localisés dans les établissements en précarisation
en % de l'ensemble des contrats précaires**

en %

	1980	1983
10 à 50 salariés	6.3	71.7
50 à 100 salariés	12.0	63.8
100 à 200 salariés	14.2	63.0
200 à 500 salariés	15.0	59.6
500 à 1.000 salariés	14.9	55.5
^ 1.000 salariés	14.4	53.9
TOTAL Effectifs (en milliers)	13.5 (23.0 / 170.4)	59.7 (62.3 / 104.3)

CONCLUSION

Ainsi donc, la période 1980 - 1983 apparaît-elle en rupture avec la période précédente. Rappelons que celle-ci avait été marquée par un développement soutenu de l'emploi précaire, développement imputable largement à la diffusion des pratiques de recours à ces types de contrats au sein du tissu économique, cette diffusion s'effectuant principalement par le biais des recrutements réalisés par les unités en accroissement d'effectifs.

Néanmoins, cette tendance "lourde" à l'accroissement du travail précaire se caractérisait aussi par une forte instabilité dans les pratiques comme dans les types de formules utilisées : contrats à durée déterminée ou intérim.

La période 1980 - 1983 se caractérise, quant à elle, par une diminution très sensible non pas de la diffusion des pratiques de recours aux contrats précaires mais des intensités de ces recours. Autrement dit, il semble qu'il y ait toujours la même proportion d'utilisateurs, mais ceux-ci distribuent moins, voire beaucoup moins, de contrats, à l'exception d'une petite minorité d'unités qui polarise en quelque sorte ces contrats précaires tandis que la plupart des autres unités semblent plutôt se détourner de leur utilisation. Ce petit noyau d'établissements ne revêt apparemment pas de spécificités sectorielles, de taille ou de type d'évolution de l'emploi susceptibles d'aider à interpréter le phénomène. Par ailleurs, la grande instabilité des comportements notée sur la période précédente perdure avec néanmoins une faveur confirmée pour les contrats à durée déterminée.

La recherche d'explications satisfaisantes à ce "retournement" est très complexe. Peut-être serait-il nécessaire d'ailleurs de la mener distinctement pour les CDD et les CIN qui, bien que largement interchangeables, conservent cependant certaines spécificités durant la période étudiée (notamment pour ce qui concerne les conditions légales qui président à leur utilisation).

Abordons quelques pistes :

- **L'évolution de l'emploi.** La poursuite de la crise et la contraction de l'emploi ne suffisent pas à expliquer la diminution des recours aux contrats précaires. Comme on l'a vu dans le corps du texte, les unités qui dégagent un solde positif d'emplois sur la période recrutent plutôt sur contrats à durée indéterminée et non plus sur contrats à durée déterminée ou en intérim comme elles tendaient à le faire précédemment. Pourtant, la baisse de la mobilité, donc du "turn over" des actifs occupés, aurait pu conduire à formuler des hypothèses sur l'extension des recours au travail précaire, mais il ne semble pas que nous puissions retenir de telles hypothèses.

Il faut bien sûr s'interroger sur les conséquences de la chute forte des effectifs d'ONQ puisqu'on sait que précisément cette catégorie professionnelle est la cible privilégiée des contrats précaires et que la chute des ONQ "précaires" explique une part très importante de la diminution des contrats précaires. L'explication n'est pourtant pas totalement épuisée par ce constat puisque les taux de précarisation des ONQ régressent aussi, bien que moins fortement que dans les autres catégories professionnelles.

- **L'influence restrictive de la législation de 1982.** Cette législation concerne à la fois les cas de recours et le coût de ces recours, en même temps qu'elle introduit l'obligation d'information du Comité d'Entreprise sur l'ampleur et les motifs des recours aux CDD et CIN.

Il ne nous est bien sûr pas possible de mesurer l'impact de la législation avec les informations actuellement traitées. Il faut sans doute noter que, financièrement, la nouvelle législation en renchérissant le coût du recours aux contrats précaires en a atténué les avantages. Par ailleurs, il faut aussi souligner que, en renforçant la désignation précisée des postes de travail occupés par les travailleurs précaires, la législation a restreint la "souplesse" d'utilisation de la main-d'oeuvre sous statut précaire. Mais il est peu vraisemblable que les modifications législatives soient à elles seules

entièrement responsables de la régression enregistrée dans les recours au travail précaire, et l'"explication" de la chute des contrats précaires doit selon nous être aussi cherchée ailleurs.

- Ne faut-il pas aussi explorer l'influence de toute une **panoplie de méthodes alternatives ou complémentaires à l'utilisation de contrats précaires** qu'on pourrait tenter de cerner à travers les formes **d'usage** des formes précaires d'emploi ? Ces méthodes semblent s'être diversifiées dans la période récente. Il n'est pas certain pour autant qu'elles se soient suffisamment développées et que leur impact soit suffisamment général pour influencer le taux de précarisation des divers secteurs et classes de taille. Le travail à temps partiel par exemple : il semble que, dans l'état actuel de la connaissance, cette méthode ne se soit que peu diffusée durant la période analysée, du moins dans le secteur privé. De plus, elle serait "proposée" aux salariés principalement dans une logique de réduction du temps de travail acheté par l'entreprise, autrement dit dans une logique de réduction des effectifs. Son recours ne rend donc pas compte du retournement que constitue le recrutement de travailleurs sous contrat à durée indéterminée dans les unités en croissance d'effectifs, sauf s'il s'avérait qu'une part de ces contrats à durée indéterminée sont des emplois à temps partiel.

- **La flexibilité du temps de travail** : celle-ci semble plus être à l'ordre du jour dans la période actuelle que dans la période d'observation 1980 - 1983. Néanmoins, elle semble en mesure de jouer un rôle important vis-à-vis de la réduction du recours au travail de courte durée en permettant d'écrêter les pointes d'activité, qui sont un motif fréquent (?) de recours aux CIN ou aux CDD. D'autres mesures d'organisation peuvent aller dans le même sens. Par exemple, des mutations provisoires entre établissements d'une même entreprise, ou même entre entreprises.

- Le recours à d'**autres formes de précarisation** que les CDD et les CIN peuvent avoir pesé sur le recours à ces deux formules : nous faisons ici référence aux diverses mesures en faveur de l'aide à l'emploi des jeunes qui sont financièrement intéressantes pour les entreprises. Il est vraisemblable qu'il s'agit là d'une hypothèse explicative à ne pas négliger. Plusieurs éléments vont dans ce sens notamment l'âge des travailleurs sous contrats à durée déterminée (selon l'enquête en 1982, 51 % des CDD ont moins de 21 ans, 17 % de 22 à 24 ans, 24 % de 25 à 39 ans et 9 % de plus de 40 ans soit pour une bonne part des âges comparables à ceux des bénéficiaires des diverses mesures 16/18 ans, 16/25 ans, des contrats emplois formation...).

Le recours à des contrats précaires comme les CDD et les CIN pourrait correspondre non seulement à l'utilisation d'une main-d'oeuvre temporaire mais aussi marginalement (?) à des procédures de sélection de la main-d'oeuvre juvénile préalablement à l'embauche sur CDI. Sans qu'il y ait de points de comparaison possible avec des données antérieures, on peut noter que 17 % des recrutements sous CDI réalisés en 1982 auraient concerné des salariés qui achevaient un CDD (13.5 %) ou un CIN (3.3 %).

Les phénomènes d'extériorisation d'activités et/ou de fonctions peuvent entrer en ligne de compte : recours à la sous-traitance au lieu de recruter ponctuellement des salariés sous CDD ou intérim. N'a-t-on pas vu émerger récemment des propositions de formules nouvelles comme l'embauche d'un ou de plusieurs salariés en commun par plusieurs PME à charge pour elles de se répartir leur temps de travail ?

- Sur un autre plan, il conviendrait de se pencher sur l'impact des **évolutions en matière d'organisation du travail et de qualification**, sur les recours au travail précaire, intermittent, de courte durée avec rotation rapide des individus sur les postes de travail. Il s'agit bien sûr d'un vaste sujet. Pour le cerner, on pourrait approfondir la question suivante : la régression du recours au travail précaire n'est-elle pas à mettre en relation avec la montée des exigences en qualifications et en formation de la main-d'oeuvre observée dans nombre de recherches récentes, montée des exigences qui

s'assortit de mesures tendant à responsabiliser davantage la main-d'oeuvre dans la mise en oeuvre des objectifs fixés par les employeurs ?

o 0 o

Comment pondérer le rôle des différentes pistes envisagées supra qui peuvent éventuellement être contradictoires ? L'enquête directe auprès d'un échantillon d'utilisateurs devrait pouvoir permettre d'avancer des éléments sur ce point.

Elle devrait pouvoir également aider à clarifier la question suivante : comment comprendre la contradiction (apparente ?) entre la diminution des recours aux CDD et aux CIN et les demandes pressantes des organisations patronales en vue de la libéralisation des conditions de recours à ces types de contrats ?

Ces demandes, telles qu'elles sont formalisées dans le "Protocole du 16 décembre 1984" sont formulées dans un vaste ensemble de demandes de déréglementation ou d'assouplissement de la réglementation, ensemble "dont les diverses dispositions forment un tout".

L'examen de ces demandes -qui touchent des questions aussi fondamentales que celles relatives à la mise en oeuvre des mutations technologiques, la durée et l'aménagement du temps de travail, les procédures de licenciement, le rôle et la mise en oeuvre des institutions représentatives du personnel, et les formes de travail (travail qualifié de "différencié")- c'est-à-dire qui touchent le vaste domaine de la législation sociale et des relations sociales dans l'entreprise, conduit à formuler l'hypothèse qu'elles visent en tout premier lieu à "regagner les zones de pouvoir" pour les directions d'entreprises.

PUBLICATIONS ANTERIEURES OU MENE AUTEUR

SUR LE SUJET

- Quelques données concernant le travail intérimaire
Note ronéoté mars 1981

- Le recours au travail précaire
Note ronéoté juin 1982

- Les emplois précaires
Article paru in Formation Emploi n° 4 - octobre-décembre 1983

- La place du travail précaire dans l'évolution de l'emploi entre
1977 et 1980
Article paru in Formation Emploi n° 10 - avril-juin 1985

Présentation par le Ministère du Travail de son enquête pour 1980

(Pour 1983, le champ de l'enquête est resté identique)

Dans le cadre de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, la division de la Statistique du ministère du Travail a interrogé, en avril 1980, les employeurs des établissements de plus de 10 salariés sur l'importance relative que revêtaient dans leurs établissements ces deux modes de recours à l'emploi temporaire que sont l'appel à la main-d'œuvre intérimaire et le recrutement sur contrat à durée déterminée.

Les employeurs devaient répartir par sexe et niveau de qualification, pour la date du 15 avril 1980 :

- l'ensemble des effectifs inscrits dans l'établissement ;
- les effectifs titulaires d'un contrat à durée déterminée :
- les effectifs intérimaires.

et indiquer la date d'entrée dans l'établissement, de ces deux dernières catégories.

La dernière partie du questionnaire avait trait à l'emploi de personnel intérimaire au cours de l'année 1979 :

- nombre d'intérimaires ayant travaillé dans l'établissement au cours de l'année 1979 (ne serait-ce qu'un seul jour)
- quantité de travail presté par ces intérimaires au cours de la même année.

Le fac-similé du questionnaire figure à la page 00.

Le champ couvert, l'échantillon et les méthodes de dépouillement sont communs à toutes les enquêtes effectuées dans le cadre de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

L'échantillon comprend tous les établissements de 50 salariés ou plus et un tiers environ des établissements de 10 à 49 salariés. Au total, 70 000 établissements ont été interrogés, le nombre de réponses exploitables s'élevant à 45 800.

Il est à noter que le taux de réponse croît régulièrement avec la taille des établissements et est proche de 100 % pour les plus grands d'entre eux.

Des redressements sont effectués en partant de résultats élémentaires établis au niveau activité (environ 100 postes) > taille (4 postes) ; ces redressements reviennent à attribuer aux établissements n'ayant pas répondu les estimations moyennes obtenues dans la même activité > taille.

Le champ couvert s'étend aux établissements de 10 salariés et plus du secteur privé et du secteur semi-public. Sont exclus du champ :

- les administrations de l'État et les collectivités locales
- les établissements publics administratifs :
- les grandes entreprises nationales dont le personnel a un statut particulier (EDF, Houillères, SNCF, RATP) :
- les hôpitaux du secteur public.

Reproduction autorisée à la condition expresse
de mentionner la source



Centre d'Etudes
et de Recherches
sur les Qualifications

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75732 PARIS CEDEX 15 - TEL. 575.62.63